

Synode supplémentaire de l'Église réformée vaudoise

Silence, motion d'ordre et décisions

Lausanne, le 02.02.2026 – **Le législatif et l'exécutif de l'Église réformée vaudoise, se sont réunis pour une session supplémentaire à Pully les 30 et 31 janvier 2026. Crans-Montana, la réforme Église 29 et la Communauté d'Églises en Mission ainsi que la lutte contre les abus ont été traités.**

Cette session supplémentaire intervenait à la suite de la session supplémentaire & extraordinaire début décembre 2025, qui n'avait pas permis d'épuiser l'ordre du jour. En préambule de cette session synodale, une minute de silence a été observée par l'Assemblée en hommage aux victimes de la tragédie à Crans-Montana le 1^{er} janvier 2026. La mobilisation forte de l'Église réformée vaudoise a été saluée.

Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus

Lancée fin janvier et opérationnelle courant février, la [Fondation pour la Prévention, la Protection et la Lutte contre les Abus](#) a été invitée par le Synode à se présenter en début de session via son Conseil de fondation présent in corpore : Jean-François Meylan (président), Carol Gay et Me Cléo Buchheim (membres). Une équipe de mandataires spécialisés dans toute forme d'abus complètera le dispositif. D'autres Églises, en particulier les Églises réformées de Suisse romande peuvent aussi faire appel à la fondation.

Église 29* : gouvernance cantonale et théologie des ministères

Les débats se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et les rapports des Commissions d'examen

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 – gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiale – ce sont le 1^{er} et le 2^e qui ont été traités.

Gouvernance cantonale : motion d'ordre et renvoi du Paquet III d'articles du RE

Après le vote d'entrée en matière et l'adoption de plusieurs articles, le Synode a souhaité être saisi de deux variantes quant au nombre de Services instaurés par Église 29 : une variante avec deux Services – telle que présentée par le Conseil synodal et la Commission d'examen – et une variante à quatre Services. Le Synode a dès lors suspendu ses travaux et demandé un rapport complémentaire à l'exécutif sur cette dernière variante pour le Synode de juin.

Théologie des ministères : adoption des décisions-clés préparatoires au RE

En continuité des débats initiés lors de la session synodale précédente, les déléguées et délégués au Synode se sont prononcés sur les décisions préparatoires qui permettront ultérieurement la rédaction puis le vote d'articles du RE.

Rappel des enjeux :

- clarification des rôles des pasteurs, pasteures et des diacres en complémentarité concrète
- la filière des animateurs et animatrices d'Église, renommée ministères spécialisés
- passerelles possible entre ces ministères en fonction pour aplanir la pyramide et tenir compte des vocations évolutives et des besoins de l'Église
- précision de la déclinaison du travail ministériel, des pratiques de consécration, de reconnaissance et d'installation ainsi que les conditions d'octroi des délégations pastorales et diaconales.

[Décisions votées par le Parlement de l'Église réformée vaudoise en date du 30 et 31 janvier 2026](#)

Point d'information

L'exécutif a informé les membres du Synode sur les points suivants :

- consultation 2025 sur la réorganisation ecclésiale : le temps est à l'analyse des retours paroissiaux - régionaux dont les résultats seront présentés au Synode de mars 2026 accompagné par un rapport d'intention de la part du Conseil synodal

- information et communication : la restructuration fin janvier du chapitre dédié à Église 29 sur le site internet de l'EERV. www.eerv.ch/eglise29

Communauté d'Églises en Mission : renoncement et information

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen

À l'heure de la décision du désengagement de l'EERV envers la Communauté d'Églises en Mission (CEVAA), les membres du Synode ont eu à évaluer les enjeux et hiérarchiser les priorités au-delà des seules questions financières. Cette décision intervient suite à l'arrêt du paiement de la contribution des Églises de Suisse romande par DM (Dynamique dans l'échange), organisme missionnaire de l'EERV depuis plus de 60 ans et portant la mission de vivre l'Église universelle. C'est « par » et « avec » DM que l'EERV était entrée dans la CEVAA.

Décision 1

Le Synode renonce, à la majorité, à une adhésion en direct de l'EERV à la CEVAA à la suite de l'arrêt du paiement de la contribution des Églises de Suisse romande par DM.

Décision 2

Le Synode informe DM, à la majorité claire, par l'intermédiaire de sa délégation au Synode missionnaire, que parallèlement au retrait de la CEVAA, il attend de DM une attention particulière aux dimensions ecclésiale et communautaire de ses partenaires.

Questions : Crans-Montana - journal « Réformés »

Aux deux questions écrites posées au Conseil synodal par deux délégations respectives du Synode, l'exécutif a répondu par les éléments ci-après.

Tragédie à Crans-Montana

Jean-François Ramelet, pasteur et répondant du dicastère Vie communautaire et culturelle au Conseil synodal a répondu quant au [dispositif déployé par l'Église réformée vaudoise](#) en lien avec la tragédie à Crans-Montana survenue le 1^{er} janvier 2026. Il a salué les forces vives de l'EERV qui se sont mobilisées rapidement et efficacement dans un contexte à nul autre pareil. Le lendemain, le 2 janvier, le Conseil synodal se réunissait, proposait et faisait largement diffuser une prière commune validée par l'Église catholique dans le canton de Vaud et la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud. Puis le 6 janvier, l'EERV relayait la Journée de deuil national du 9 janvier avec notamment la retransmission, en la cathédrale de Lausanne, de la cérémonie hommage aux victimes et l'organisation de la sonnerie des cloches des églises en terre vaudoise. Une information en continu et une collaboration étroite s'est faite avec le coordinateur de l'Équipe de Soutien d'Urgence. Une Équipe qui a accompagné 40 annonces de décès aux familles. Mises à disposition de personnes ressources, accompagnement des annonces de décès aux familles, soutien des familles, recueils, veillées, services funèbres, lieux d'écoute et d'autres actions de mobilisation ont été déployées et continuent à se tenir. Des temps de remerciements pour les forces vives engagées se dérouleront prochainement. Le Conseil synodal a renouvelé ses pensées aux victimes, leurs familles et leurs proches.

Journal « Réformés »

Le Synode attend un rapport complémentaire quant à l'avenir du journal Réformés et qui lui sera soumis lors d'une prochaine session. Dans cette perspective, les travaux de consultations et de renseignements sont en cours afin de fournir les éléments souhaités (objectifs, modalités, conséquences financières, calendrier de réalisation). Le rapport sera accompagné d'une évaluation rédigée par des tiers indépendants et experts romands des médias et de l'économie des médias. Anne Abruzzi, vice-présidente déléguée aux Églises sœurs et répondante notamment de Réf-Églises (anciennement CER) au Conseil synodal, a précisé que le rapprochement entre Réf-Médias (anciennement OPM) et le conseil de gérance de la Sàrl – dont dépend le journal « Réformés » – continue. Le Conseil exécutif de Réf-Médias consulte le groupe de pilotage ainsi que les Églises fribourgeoise et valaisanne qui ne participent pas à la version actuelle du journal « Réformés ». Il est rappelé que le rapport final a pour objectif d'être validé par les experts tiers et les 6 Églises membres de Réf-Églises.

Contact médias

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal
philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication
carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

* Église 29

La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme